

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05/2020**

**Date convocation** : 07.01.2020  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 11

**Présents** : 9  
**Votants** : 10

L'an deux mille vingt, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Omar AÏT MOUH, Maire.

**Présents** : Mesdames : Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIERES.

Messieurs : Michel COURTESOLE - Stéphane FARRÉ - Cédric LEMOINE, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Henry MAUREL, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Didier MORIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Procuration** : Fatima RIPOLL à Aude SALVAT-LÔ.

**Absente excusée** : Patricia SOLERTI.

**Secrétaire de séance** : Marie-France LOISEL.

**Objet : Rétrocession à la commune d'une concession du cimetière.**

Considérant la demande de Madame Odile TAILLEFER, domiciliée VILLA LE SEGALA à Laurabuc, relative à la reprise d'une concession du cimetière N°10 C du 16/01/2009.

Considérant que la concession est vide de toute sépulture.

La concession perpétuelle N°10 C, au nom de Monsieur et Madame André TAILLEFER est rétrocédée à la commune à compter de ce jour pour qu'elle en dispose comme bon lui semble.

Cette rétrocession est accordée contre remboursement de la commune à Madame Odile TAILLEFER, concessionnaire actuelle, d'un montant de cent euros.

**Approuvé** à l'unanimité par Le Conseil Municipal, après avoir délibéré.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Omar AÏT MOUH.

Envoyé en préfecture le 27/01/2020  
Reçu en préfecture le 27/01/2020  
Affiché le   
ID : 011-211101951-20200113-05\_2020-DE

